

# MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU,

ARCHEVÈQUE DE QUÉBEC,

PROMULGUANT LES DECRETS DU CINQUIÈME CONCILE  
PROVINCIAL DE QUÉBEC.

---

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique,  
Archevêque de Québec,

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous  
les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en  
Notre Seigneur.*

Il y a déjà deux ans, Nos Très-Chers Frères, que notre CINQUIÈME CONCILE PROVINCIAL a été célébré. Le retard apporté à sa promulgation a peut-être semblé bien long à l'impatience de notre siècle accoutumé à voir toutes choses se précipiter avec l'impétuosité de ces machines que meuvent l'eau et le feu enchaînés et gouvernés par l'industrie humaine. Mais, aux yeux du fidèle enfant de l'Eglise, ce délai doit apparaître comme une nouvelle preuve de la prudence et de la vigilance avec laquelle les intérêts éternels de nos âmes sont traités par le Vicaire de Jésus-Christ.